

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 13 février 2025 à 20 heures 30 minutes
Salle du Presbytère

Quorum : 6

Présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme DELEUZE Chloé

Secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Président de séance : M. BORIE Jean-François

1 - Acquisition parcelle WE 136

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bornage du chemin d'accès de la Cave Coopérative, réalisé suite au goudronnage, a fait constater l'empiètement sur une partie d'une parcelle appartenant à Messieurs ANDRE Christian et Raphaël.

Un plan définitif de la division de la propriété ANDRE a été réalisé. La parcelle à acquérir est la parcelle WE 136, d'une superficie de 85 ca (85 m²).

Le Maire propose, comme suggéré lors de la séance du 11 janvier 2024, en vue de la régularisation, d'acquérir ladite parcelle au prix de 10 € le m², comme tout achat parcellaire à tout particulier.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE l'acquisition de la parcelle WE 136, d'une superficie de 85 ca (85 m²) au lieudit Vaire Fiche ;
S'ENGAGE à voter les crédits nécessaires à cette réalisation ;

DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte authentique d'acquisition et tout autre document se rapportant à cette acquisition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Acquisition parcelle WE 133

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'amélioration de la voie douce (voie partagée) à l'intersection de la Voie 17 (Route de Sain-Jean) et la Voie 3 (Route de Bessas) sur la RD 202, pour les travaux de sécurisation des usagers, au carrefour de la Route Départementale.

Il rappelle également, dans le cadre de ce projet, la délibération DEL04_12102023 du 12 octobre 2023, donnant accord de principe pour l'acquisition d'une partie de la parcelle WE 56 appartenant à Mme BOISSON Simone.

Il présente le plan définitif réalisé. La parcelle à acquérir est la parcelle WE 133, d'une superficie de 26 ca (26 m²).

Mme BOISSON Simone étant décédée, il propose l'acquisition de ladite parcelle à la Succession de Mme BOISSON Simone, au prix de 10 € le m².

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE l'acquisition de la parcelle WE 133, d'une superficie de 26 ca (26 m²) au lieudit Miolas ;
S'ENGAGE à voter les crédits nécessaires à cette réalisation ;

DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte authentique d'acquisition et tout autre document se rapportant à cette acquisition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Demande de subvention au Département dans le Cadre de Atout Ruralité

Le Maire rappelle le devis de l'entreprise PACCARD, pour le remplacement du joug de la cloche principale et évacuation de l'ancien joug, d'un montant de 8 897,00 € HT (10 676,40 € TTC).

Dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07 Aide aux Territoires, le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07 Aide aux Territoires pour le remplacement du joug de la cloche principale de l'église et évacuation de l'ancien joug.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Schéma directeur Eclairage Public

Le Maire rappelle la délibération DEL01_06122017 du 6 décembre 2017 concernant le transfert de compétence de l'éclairage public au SDE07.

Monsieur le Maire donne le détail des premiers éléments chiffres pour le remplacement de 84 luminaires qui seront équipés de lampe « LED ». Le programme réalisé permettra une baisse importante de la consommation d'énergie.

- Le cout estimatif de l'opération s'élève à 75 000 € HT.
- Auquel il convient d'ajouter 2,5% de frais de maîtrise d'ouvrage soit : 1 875 € (payable en une fois).
- Le cout restant à la charge de la commune s'élèverait à 37 500 € à étaler sur 5 ans soit :
-1/ 7 500 € par an (+ 1 875 € à régler en une seule fois) à inscrire au budget de l'année 2025
- Economie sur la puissance installée : 5.8 kVA (diminution 70 %)
- Economie sur la puissance consommée : 16 000 kW/h
- Economie théorique de la maintenance : 546 €/an

Le conseil municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

VALIDER le lancement de l'opération de l'éclairage public qui sera conduit par le SDE07

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Questions diverses

- Projet éolien : La Société JP énergie environnement a sollicité la mairie pour organiser une réunion de présentation et d'échange avec des propriétaires et l'ACCA pour leur projet éolien.
L'ancienne Mairie sera à leur disposition pour un coût de 200 €.

- Achat de logiciel "Gestion des Cimetières" : devis Numériam 788,57 € TTC (installation, paramétrages et formation) ; Reprise des données : 175 € H.T ; Abonnement annuel 313,73 € H.T
Avant de signer le devis, le Conseil demande une démonstration du logiciel.

- Courrier Fournil de la Plaine : sollicite l'installation d'une PAC réversible au magasin.
Un devis a été fait par Sarl MATHIEU.

Le Conseil souhaite un audit énergétique du SDE 07.

- Courrier SEBA : remplacement borne incendie : Bouchon : devis de 2 920 € TTC (en discussion pour être payé par un agriculteur, suite à un sinistre) : il faut faire un constat entre l'agriculteur et la mairie.

- Devis armoire froide pour associations (Froid Vanséen). Plusieurs solutions sont à l'étude, possibilité de mettre à la salle polyvalente 2 frigos à la place de l'actuel qui irait à la Buvette.

- Devis travaux aire de jeux dans la cour de l'école (terrassement) : LAUPIE : 5 510 € TTC.

Le Conseil valide les travaux, qui seront effectués pendant les vacances scolaires.

- Information sur le CU de la parcelle ZN 12 : coût SDE 07 à la charge du demandeur : 16 549,64 € TTC
Le SEBA nous informe que le réseau est bientôt saturé. Le Conseil est favorable au Certificat d'Urbanisme.

- Courrier Maître Sylvie CARON, Notaire à BIOT, au sujet du don de Mme DIVOL Jeanine, reçu le 27 janvier 2025.

Ce leg est réparti en 3 parts : La Commune, WWF France et la SPA.

- Demande de FESTIBEAULIEU : ouvrir une porte dans l'ancien placard de l'ancienne mairie, débouchant sur une pièce qui servirait de stockage (ancienne chambre de l'appartement).
Le Conseil est favorable.

- Personnel communal : doit-on mettre en place le Compte Epargne Temps ?
Le Conseil est d'accord pour le mettre en place.

- Divers courriers remerciements Ligue Contre le Cancer, Vœux de La Poste et information d'autres services

- On est sollicité pour être sensibilisé à la langue et la culture occitanes dans les écoles primaire du Canton.

- Compte rendu de l'Association Cœur de Marché : à l'unanimité, il est décidé de mettre fin à l'existence de l'association. Régis précise que c'est la fin du marché à BEAULIEU.

- Coeur de Village : étude de la dernière proposition devant le Presbytère et la Mairie.

- Problème d'eau sur l'aire devant la maison de Jean-Noël DOURS et PACKAROM : un devis a été fait par l'entreprise LAUPIE pour un montant de 3 400 € : solution pour évacuer l'eau : fossé + un passage busé.

- Une réunion sera faite uniquement sur l'audit énergétique de l'école.

Le Secrétaire de séance,
M. ROGIER Jean-Paul,

Fait à BEAULIEU
Le Maire,
M. BORIE Jean-François,



